



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 713 (RMH 330-2021)

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 713 intitulé :

Règlement relatif au stationnement (RMH 330-2021)

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} mai 2021.

En raison du contexte pandémique, une copie du règlement peut être obtenu à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, **sur rendez-vous seulement**, en écrivant à greffiere@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au 514 453-1751, poste 226. Celui-ci peut également être consulté sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 avril 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière